



Compte-rendu citoyen des assemblées publiques du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenues les 9 juillet et 13 août 2019

Note : Étant donné les comptes-rendus donnés depuis quelques mois par M. le Maire, dans le Saint-Marc...Quoi? nous nous limiterons à l'avenir dans les nôtres, à seulement préciser les points non détaillés et rapporter les questions et réponses de la période prévue à cet effet dans l'ordre du jour des assemblées.

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières assemblées, les conseillers ont approuvé les dépenses effectuées en juin et juillet pour un total de **694 315 \$** dont :
 - 1.1 Équipement informatique pour les membres du conseil municipal: 1100 \$
 - 1.2 Hébergement pour le congrès de la FQM (3 élus) : 1082 \$
 - 1.3 Entretien parcs et espaces verts (mai, juin et juillet) : 11 175 \$
 - 1.4 Aménagements à la bâtisse de la caisse populaire : 6425 \$
 - 1.5 Construction du Véloparc 160 600 \$
 - 1.6 Installations et attractions pour la Fête nationale : 6370 \$
- 2 Tours de table des élus :
 - 2.1 Au CCU, une dérogation mineure a été accordée pour l'installation d'une piscine creusée sur un terrain dont les dimensions sont un peu au dessous des normes. L'aliénation d'un terrain du rang des 60 a été autorisée puisqu'elle ne cause aucun préjudice à l'agriculture (la demande devra cependant être référée à la CPTAQ) et le dossier de reconstruction d'une résidence incendiée est sous étude puisqu'il s'agit d'un boisé protégé.
 - 2.2 Le CCE s'est réuni en juin et une autre rencontre devrait se tenir fin-août ou début septembre.

- 2.3 Informations sur la progression des travaux du Véloparc dont l'inauguration officielle aura lieu le 29 août, annonce de l'inauguration de la politique MADA pour septembre, et remerciements aux bénévoles et organisateurs de la Fête nationale.
- 2.4 Le responsable de la sécurité publique mentionne que les patrouilles de la SQ ont été triplées cet été. En réponse à une question de citoyens en juillet, le responsable informe que sur 140 contraventions relatives à la sécurité routière émises par la SQ dans notre municipalité, seulement 6 l'ont été sur la rue de l'Anse.
- 2.5 Le responsable des transports et de la voirie informe les participants du fait que les travaux du MTQ sur la route 223 sont en attente d'un rapport de Pêches et Océans Canada relatif à la protection des espèces menacées dans la rivière.
- 2.6 Le conseiller responsable de l'administration municipale annonce qu'un dossier sur les actifs immobiliers municipaux a été préparé.
- 2.7 Le Maire fait état de rencontres avec la SQ qui a été plus présente le printemps dernier à cause du risque d'inondations. Il mentionne que des cadets à pied et en vélo peuvent être présents sur notre territoire.

PÉRIODES DE QUESTIONS

- 1 À plusieurs questions concernant les zones inondables, on répond que seulement 4 résidences de Saint-Marc-sur-Richelieu y sont situées et ne peuvent donc être modifiées en aucune façon. Toutes les autres maisons sont exclues de ces zones sur notre territoire. L'information relative à ces zones est disponible au bureau municipal.
- 2 Le Maire rassure un citoyen inquiet de la disponibilité à long terme des services de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire sur notre territoire. Une entente de 5 ans (renouvelable deux fois par la suite) assure le service du guichet automatique dans l'ancien immeuble de la caisse.
- 3 Un citoyen signale aux membres du conseil qu'un « ventre de boeuf » situé sur le rang des Soixante cause aux résidents limitrophes un désagrément dû au bruit que font les nombreux camions en le traversant. La municipalité réfèrera le problème au MTQ.
- 4 En réponse à une demande d'information, le maire répond que le stationnement de « motorisés » en façade est autorisé jusqu'au 15 octobre. De cette date au 15 avril, tels véhicules doivent être stationnés en cour latérale ou arrière. Les camions de 7 mètres sont autorisés ainsi qu'un deuxième « motorisé ».

(Nous nous excusons pour le retard mis à envoyer ce compte-rendu et des quelques imprécisions qui ont pu se glisser dans les échanges de questions et réponses. Faut-il en accuser la période des vacances?)

Liste des sigles utilisés :

- AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE : Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec